

**AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT NO. 2593**

Objet : Entrée en vigueur du règlement no. 2593

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Me Jason Prévost, assistant-greffier, que le Conseil de la Ville de Côte Saint-Luc a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 14 février 2022 le règlement no. 2593 intitulé: « **Règlement de construction** ».

L'objet du règlement 2593 est de mettre à jour le règlement de construction de la Ville de Côte Saint-Luc et il inclut notamment les amendements suivants :

- Une mise à jour afin d'inclure une référence au code national du bâtiment présentement en vigueur;
- L'ajout d'une nouvelle disposition (article 3.2) concernant les techniques de construction durable;
- L'ajout d'une nouvelle disposition (article 3.4) exigeant des détecteurs de monoxyde de carbone et une chute à déchets ordures, organiques et recyclables dans les nouvelles constructions multifamiliales; et
- Une mise à jour des exigences d'une demande de permis de construction (article 5.1).

Le règlement 2593 est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville situé au 5801, boulevard Cavendish, durant les heures normales de travail, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ou en acheminement une demande par courriel au soussigné.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à la Ville de Côte Saint-Luc, ce 23^e jour de février 2022.

M^e Jason Prévost
Assistant-greffier

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec moi au 514-485-6800 ou à jprevost@cotesaintluc.org.

**PUBLIC NOTICE
BY- LAW NO. 2593**

Object: Coming into force of By-law No. 2593

PUBLIC NOTICE is hereby given by the Undersigned, Me Jason Prévost, Assistant City Clerk, that the Côte Saint-Luc City Council adopted, at its Regular Meeting held on February 14, 2022, By-law No. 2593 entitled: "**Construction by-law**".

The object of By-law 2593 is to update the City of Côte Saint-Luc's construction by-law and it notably includes the following amendments:

- An update to include a reference to the current National Building Code;
- The addition of a new provision (Section 3.2) regarding sustainable construction techniques;
- The addition of a new provision (Section 3.4) requiring carbon monoxide detectors and a three stream waste chutes in new multifamily constructions; and
- An update of the building permit application requirements (Section 5.1);

By-law 2593 is available for consultation at the City Hall, located at 5801 Cavendish Boulevard, during regular office hours, Monday through Friday from 9:00 a.m. to 12:00 p.m. and 1:00 p.m. to 4:00 p.m. or by submitting a request by email to the undersigned.

This by-law comes into force according to law.

Given at the City of Côte Saint-Luc, on this 23rd day of February 2022.

M^e Jason Prévost
Assistant City Clerk

For further information, please contact me at 514-485-6800 or at jprevost@cotesaintluc.org